

## **Lycées privés : révélations sur une rallonge de 1,2 milliard d'argent public**

C'est ce que titre Mediapart, après l'enquête restituée le 26 août 2024. Cet organisme affirme que les chiffres sur le financement des lycées privés qu'il a découverts, après des mois et des années d'interpellations des Régions, ni le Ministère, ni la Cour des Comptes, ni même la direction de l'enseignement catholique n'en ont connaissance.

### **De quoi s'agit-il ?**

En sus des frais de fonctionnement que les Régions doivent verser à chaque lycée privé sous contrat, appelés « forfait d'externat », couvrant les frais de chauffage, les fluides, les équipements pédagogiques divers, les établissements privés peuvent réclamer en plus des subventions dites « facultatives », accordées dans la limite de 10% des dépenses de fonctionnement (loi Falloux) : ces subventions sont des aides à l'investissement. Elles représentent des sommes considérables, dont l'ampleur est jugée « stupéfiante » par des élus de l'opposition. Ainsi, entre 2016 (année de redécoupage des Régions) et 2023, c'est au minimum 1,2 milliard € de fonds publics qui ont été distribués aux lycées privés en France.

Ces sommes viennent s'ajouter aux 3 milliards € de financement obligatoire.

A titre d'exemple, le très huppé lycée Ste Geneviève de Versailles qui fut celui de la Présidente de Région Valérie Pécresse, a encaissé 1,6 million € depuis 2020.

A noter qu'aucune instance régionale de l'Éducation Nationale (Conseil académique, par exemple) n'est informée de ces subventions et le Ministère concède être « à l'aveugle » sur ce sujet. Cela relèverait de la « libre administration » des Régions !

### **Le classement des Régions au « hit-parade » de leur générosité :**

Les deux Régions les plus généreuses sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, dirigée par Laurent Wauquier, qui multiplie de plus ses louanges à l'adresse de l'enseignement privé : 261 M € entre 2016 et 2023, et les Pays de la Loire avec 234 M €.

Certes, dans ces deux Régions, l'enseignement privé est très présent, mais si on prend en compte la moyenne de la subvention prévue par élève, on arrive à 3 569 € pour la Région Auvergne, et 3 284 € pour les Pays de la Loire. La moyenne par élève pour les autres Régions culmine à 1 500 € maximum. La Bretagne, elle, bat tous les records avec 5 610 € par élève, toujours de 2016 à 2023, ce qui provoque les réticences de certains élus.

Face à ces sommes exorbitantes, il faut de plus préciser qu'aucune recherche d'équité ou de bien-fondé n'est prévue quant à l'attribution de ces subventions.

Ainsi, le fameux lycée parisien Stanislas, repère de la haute bourgeoisie, et néanmoins visé récemment par un rapport accablant de l'Inspection Générale pointant des dérives sexistes ou homophobes, a perçu 1,5 M € en huit ans ! Vraiment de quoi améliorer le confort d'une « maison » qui ne possède déjà rien de moins que sept gymnases, deux piscines et deux murs d'escalade. On pourrait aussi citer le lycée de Betharram, dans les Pyrénées Atlantiques, contre lequel une centaine d'anciens élèves ont porté plainte au printemps dernier pour de graves faits de violences physiques (« régime de la terreur ») et sexuelles pratiquées depuis des décennies...Ce lycée a perçu 142 000 € depuis 2016.

### **Les suites du rapport de Mediapart**

A défaut d'une mise en cause de ces subventions, prévues par la loi, un ancien ministre de l'Éducation pense qu'« on ne va plus pouvoir fermer les yeux sur cette asymétrie entre les moyens attribués au privé et le peu d'obligations qui lui sont assignées en contrepartie ». C'est le moins que l'on puisse exiger ! Comme l'indique un vice-président du Sénat, « on doit pouvoir moduler l'argent que l'on donne aux établissements privés en fonction des critères de mixité sociale ».

### **Stop à l'entre-soi et aux dérives de toutes sortes**

Pour nous, avec le Comité National d'Action Laïque, nous disons que les largesses dont bénéficie l'enseignement privé ne peuvent perdurer. Cela doit passer par un sérieux contrôle de l'État, comme le réclame la Cour des Comptes depuis 2 ans.

Actuellement, public et privé ne jouent pas avec les mêmes armes : la priorité doit être rendue au financement des lycées publics qui accueillent indifféremment les élèves, ceux des familles aisées et ceux des familles en difficulté. Nous le répéterons inlassablement !